

## **ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION**

**OBJET** : Travaux d'assainissement eaux usées Hameau de Grandcamp –  
Voie communale N°3

Le Maire de la Commune d'EPREVILLE,

Vu le Code de la Route, notamment son article R411.8,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le décret n° 96.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et L2213-2,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande présentée par la Société SOGEA Nord-Ouest TP 101 Rue Stalingrad CS30091 76140 LE PETIT QUEVILLY travaillant pour le compte du Syndicat d'Eau et d'Assainissement de Fécamp Sud-Ouest pour réaliser des travaux de détournement des eaux usées.

### **ARRETE**

Article 1 : La Société SOGEA Nord-Ouest TP représentée par Monsieur Jérôme MALLET est autorisée à entreprendre les travaux de pose d'une canalisation entre le bassin pluvial situé Hameau Grandcamp et le 23, Hameau de Grandcamp à compter du 9 Octobre 2023 et pour toute la durée des travaux.

Article 2 : La Voie Communale N°3 – Hameau de Grandcamp sera barrée uniquement après le N°21 Hameau de Grandcamp pour l'accès à la propriété située au N°23 Hameau de Grandcamp entre 8h et 17h. En dehors de ces horaires, l'accès sera rétabli.

Article 3 : Des panneaux réglementaires seront mis en place, à une distance suffisante par la Société SOGEA Nord-Ouest TP représentée par Monsieur Jérôme MALLET. Le présent arrêté sera affiché aux abords du chantier.

Article 4 : Le chantier sera considéré comme terminé une fois le récolement des travaux et la remise en parfait état du site constaté par un représentant de la mairie.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté adressée à

- La Société SOGEA Nord-Ouest TP
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VALMONT

Fait à EPREVILLE, le 3 octobre 2023

Le Maire,

Pascal DONNET.

